

CHARTRE DE RESPECT DE LA VIE PRIVÉE PAR L'OP3FT

Publiée par l'OP3FT, l'organisation à but non lucratif dont l'objet est de détenir, promouvoir, protéger et faire progresser la technologie Frogans sous la forme d'un standard ouvert de l'Internet utilisable gratuitement par tous.

Adoptée le 11 juin 2018 — Date d'entrée en vigueur : 12 juin 2018

Traduction en français en date du 11 juin 2018

TABLE DES MATIÈRES

OBJET DE LA CHARTE	2
1. DONNÉES PERSONNELLES TRAITÉES PAR L'OP3FT	4
1.a. Visiteurs des sites Web publiés par l'OP3FT	4
1.b. Visiteurs des sites Frogans publiés par l'OP3FT	5
1.c. Utilisateurs Finaux téléchargeant, installant et utilisant Frogans Player	6
1.d. Contributeurs au développement de la technologie Frogans	7
1.e. Abonnés aux listes de discussion de la technologie Frogans	8
1.f. Participants aux consultations publiques	8
1.g. Personnes incluses dans des annuaires en ligne	9
1.h. Donateurs de l'OP3FT	9
1.i. Personnes en lien avec la promotion de la technologie Frogans	10
1.j. Personnes signalant des problèmes de sécurité ou des usages abusifs	11
1.k. Utilisateurs soumis à des procédures de résiliation pour manquement	11
2. DONNÉES PERSONNELLES TRAITÉES PAR L'OPÉRATEUR DU FCR	13
2.a. Visiteurs des sites Web publiés par l'Opérateur du FCR	13
2.b. Visiteurs des sites Frogans publiés par l'Opérateur du FCR	14
2.c. Utilisateurs Finaux ouvrant des sites Frogans en utilisant des adresses Frogans	15
2.d. Administrateurs de compte FCR	16
2.e. Titulaires d'adresses Frogans ou de réseaux Frogans	17
2.f. Hébergeurs de sites Frogans	18
3. ENGAGEMENTS DE L'OP3FT ET DE L'OPÉRATEUR DU FCR	19
3.a. Limitation des transferts des données personnelles	19
3.b. Publication d'informations juridiques	19
3.c. Mesures de sécurité pour protéger les données personnelles	20
3.d. Modalités d'exercice de vos droits	20
3.e. Délégués à la protection des données	24
3.f. Contacter l'OP3FT ou l'Opérateur du FCR	24

OBJET DE LA CHARTE

1. L'OP3FT est une organisation à but non lucratif qui œuvre dans l'intérêt général. Son objet est de détenir, promouvoir, protéger et faire progresser la technologie Frogans sous la forme d'un standard ouvert de l'Internet utilisable gratuitement par tous.
2. Les Statuts qui régissent le fonctionnement de l'OP3FT sont publiés sur le site Web de l'OP3FT à l'URL (« Uniform Resource Locator ») permanente suivante : <https://www.op3ft.org/fr/resources/bylaws/access.html>.
3. Pour remplir sa mission, l'OP3FT doit maintenir des relations avec différentes catégories de personnes impliquées dans le projet Frogans, qui ne sont ni des salariés ni des prestataires de l'OP3FT. Ces personnes, appelées parties prenantes du projet Frogans, comprennent les visiteurs des sites Web de l'OP3FT, les Utilisateurs Finaux de Frogans Player, les contributeurs au développement de la technologie Frogans, les participants à des consultations publiques, etc.
4. Afin de maintenir des relations avec ces parties prenantes du projet Frogans, l'OP3FT a besoin de procéder au traitement de données personnelles, à savoir des données d'une personne physique identifiée ou identifiable, telles qu'un nom, une adresse postale, une adresse de courrier électronique ou une adresse IP. Le traitement des données personnelles peut consister en la collecte, l'enregistrement, l'organisation, la structuration, la conservation, l'adaptation ou la modification, l'extraction, la consultation, l'utilisation, la communication par transmission, la diffusion ou toute autre forme de mise à disposition, le rapprochement ou l'interconnexion, la limitation, l'effacement ou la destruction, effectuées ou non à l'aide de procédés automatisés.
5. L'OP3FT étant domiciliée en France, la législation applicable à l'OP3FT et à la présente Charte est la législation française, incluant la réglementation européenne applicable, notamment le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).
6. L'OP3FT accorde de l'importance au respect de la vie privée et collecte seulement les données personnelles qui sont strictement nécessaires et pertinentes pour remplir sa mission. Les données personnelles sont traitées exclusivement aux fins présentées dans la présente Charte. L'OP3FT ne vend ni ne transfère les données personnelles des parties prenantes du projet Frogans.
7. L'objectif de la présente Charte est de présenter, pour chaque catégorie de parties prenantes du projet Frogans, les données personnelles qui sont collectées par l'OP3FT et la manière dont ces données sont traitées. La présente Charte présente également les mesures de sécurité prises pour protéger les données personnelles et les droits des parties prenantes du projet Frogans.
8. La présente Charte porte également sur le traitement des données personnelles par l'Opérateur du FCR, l'entité qui exploite le Registre Central Frogans (FCR) par délégation de l'OP3FT.
9. La présente Charte ne porte pas sur les traitements des données personnelles par d'autres entités qui en sont exclusivement responsables. Par exemple, les Éditeurs de sites Frogans sont seuls responsables du traitement des données personnelles des Utilisateurs Finaux utilisant leurs sites Frogans.
10. La présente Charte est publiée sur le site Web officiel de la technologie Frogans à l'URL permanente suivante : <https://www.frogans.org/fr/resources/opp/access.html>.

11. La version officielle de la présente Charte est fournie en langue anglaise. Des traductions dans d'autres langues peuvent aussi être fournies par l'OP3FT à titre d'information.
12. En cas de modification de la présente Charte, seule la version en vigueur de la Charte fait foi. La version en vigueur est indiquée sur le site Web officiel de la technologie Frogans à l'URL permanente suivante : <https://www.frogans.org/en/resources/opp/access.html>.
13. La technologie Frogans est détenue par l'OP3FT dans le cadre de sa mission d'intérêt général. Toute personne souhaitant utiliser la technologie Frogans doit respecter une charte élaborée et adoptée par l'OP3FT. Cette charte, appelée Charte des Utilisateurs de la Technologie Frogans (Frogans Technology User Policy), est publiée sur le site Web officiel de la technologie Frogans à l'URL permanente suivante : <https://www.frogans.org/fr/resources/ftup/access.html>.
14. Dans la présente Charte, les parties prenantes du projet Frogans commençant par une lettre majuscule, correspondent aux catégories d'utilisateurs définies dans la Charte des Utilisateurs de la Technologie Frogans.
15. Dans la suite de la présente Charte, les termes « vous », « votre » ou « vos » se réfèrent à une partie prenante du projet Frogans.

1. DONNÉES PERSONNELLES TRAITÉES PAR L'OP3FT

16. Dans le cadre de sa mission d'intérêt général, l'OP3FT est amenée à traiter des données personnelles vous concernant.

17. Cette Partie 1 porte sur le traitement par l'OP3FT des données personnelles des visiteurs des sites Web publiés par l'OP3FT (Section 1.a.), des visiteurs des sites Frogans publiés par l'OP3FT (Section 1.b.), des Utilisateurs Finaux téléchargeant, installant et utilisant Frogans Player (Section 1.c.), des contributeurs au développement de la technologie Frogans (Section 1.d.), des abonnés aux listes de discussion de la technologie Frogans (Section 1.e.), des participants aux consultations publiques (Section 1.f.), des personnes incluses dans des annuaires en ligne (Section 1.g.), des donateurs de l'OP3FT (Section 1.h.), des personnes en lien avec la promotion de la technologie Frogans (Section 1.i.), des personnes signalant des problèmes de sécurité ou des usages abusifs (Section 1.j.) et des utilisateurs soumis à des procédures de résiliation pour manquement (Section 1.k.).

1.a. VISITEURS DES SITES WEB PUBLIÉS PAR L'OP3FT

18. L'OP3FT est l'éditeur de plusieurs sites Web, notamment :

- le site Web de l'OP3FT « op3ft.org » ainsi que le site Web « donate.op3ft.org » ;
- le site Web officiel de la technologie Frogans « frogans.org » ainsi que le site Web « lists.frogans.org » et le site Web « conference.frogans.org » ;
- le site Web pour télécharger le logiciel Frogans Player « get.frogans ».

19. Les sites Web publiés par l'OP3FT n'utilisent aucun des mécanismes de suivi disponibles sur le Web tels que, par exemple, les cookies, les cookies HTML5 ou l'empreinte numérique du navigateur Web.

20. Toutefois, lorsque vous visitez un site Web publié par l'OP3FT et à chaque fois que vous effectuez une requête pour accéder à une page Web ou à une ressource de ce site Web (par exemple une image, un document ou un logiciel), des données de connexion sont collectées automatiquement par les serveurs hébergeant le site Web. Les données de connexion associées à chaque requête sont :

- la date et l'heure de la requête ;
- votre adresse IP.

21. Outre les données de connexion, des données techniques fournies par votre navigateur Web lors de la requête sont collectées par les serveurs hébergeant le site Web. Ces données techniques sont :

- « *HTTP User-Agent* » : données sur le type, la version et la langue de votre navigateur Web, ainsi que sur le type et la version de votre système d'exploitation ou de votre terminal ;
- « *HTTP Referer* » : données sur la page Web référante.

22. Parmi les données de connexion et les données techniques, seule votre adresse IP est une donnée personnelle selon la législation applicable.

23. Les données de connexion et les données techniques collectées sont enregistrées dans des fichiers journaux (*log files*) générés automatiquement par les serveurs hébergeant le site Web. Les fichiers

journaux, qui contiennent les adresses IP, sont utilisés pour l'amélioration de la performance des sites Web, l'analyse technique, ainsi que la détection des problèmes de connexion et de sécurité tels que des intrusions. Ces fichiers journaux sont conservés pendant une période maximale de un (1) an. Passée cette période de conservation, ils sont supprimés.

24. Pendant la période de conservation des fichiers journaux, une version anonymisée de ces fichiers est générée, dans laquelle chaque adresse IP est remplacée par des informations techniques et un indicateur géographique avec une précision ne pouvant pas excéder la ville. Ce processus d'anonymisation est irréversible et ne permet pas de retrouver les adresses IP. Les fichiers journaux anonymisés, qui ne contiennent aucune donnée personnelle, sont utilisés pour créer des statistiques de visites des sites Web publiés par l'OP3FT. Ces fichiers journaux anonymisés sont conservés sans limitation de durée.

25. En visitant certains sites Web publiés par l'OP3FT, l'OP3FT peut vous inviter, en votre qualité de partie prenante du projet Frogans, à fournir des données personnelles. Dans ce cas, le traitement de ces données personnelles est présenté dans la Section correspondante à la partie prenante concernée. Par exemple, si vous vous abonnez à l'une des listes de discussion de la technologie Frogans sur le site Web « lists.frogans.org », veuillez vous référer à la Section 1.e.

1.b. VISITEURS DES SITES FROGANS PUBLIÉS PAR L'OP3FT

26. L'OP3FT est l'éditeur de plusieurs site Frogans, notamment : « [frogans*op3ft](https://frogans.org) ».

27. Pour rappel, dans le but de protéger la vie privée des Utilisateurs Finaux, le seul mécanisme de suivi disponible dans la technologie Frogans consiste à donner à un Éditeur de site Frogans la possibilité de reconnaître un Utilisateur Final qui revient sur son site Frogans, mais seulement si l'Utilisateur Final y a consenti préalablement (et qu'il n'a pas retiré son consentement par la suite). Ce mécanisme respecte le principe de « protection des données dès la conception » (*data protection by design*).

28. Les sites Frogans publiés par l'OP3FT n'utilisent pas le mécanisme de suivi disponible dans la technologie Frogans.

29. Toutefois, lorsque vous visitez un site Frogans publié par l'OP3FT et que vous effectuez des requêtes pour accéder à un slide Frogans de ce site Frogans, des données de connexion sont collectées automatiquement par le serveur hébergeant le site Frogans. Les données de connexion associées à chaque requête sont :

- la date et l'heure de la requête ;
- votre adresse IP.

30. Le serveur hébergeant le site Frogans ne collecte aucune donnée technique sur la version ou la langue du logiciel Frogans Player que vous utilisez, ni sur le type de votre terminal. En effet, à la différence des navigateurs Web, ces données techniques ne sont pas fournies par Frogans Player lors des requêtes.

31. Parmi les données de connexion, seule votre adresse IP est une donnée personnelle selon la législation applicable.

32. Les données de connexion collectées sont enregistrées dans des fichiers journaux (*log files*) générés automatiquement par le serveur hébergeant le site Frogans. Les fichiers journaux, qui contiennent

les adresses IP, sont utilisés pour l'amélioration de la performance des sites Frogans, l'analyse technique, ainsi que la détection des problèmes de connexion et de sécurité tels que des intrusions. Ces fichiers journaux sont conservés pendant une période maximale de un (1) an. Passée cette période de conservation, ils sont supprimés.

33. Pendant la période de conservation des fichiers journaux, une version anonymisée de ces fichiers est générée, dans laquelle chaque adresse IP est remplacée par des informations techniques et un indicateur géographique avec une précision ne pouvant pas excéder la ville. Ce processus d'anonymisation est irréversible et ne permet pas de retrouver les adresses IP. Les fichiers journaux anonymisés, qui ne contiennent aucune donnée personnelle, sont utilisés pour créer des statistiques de visites des sites Frogans publiés par l'OP3FT. Ces fichiers journaux anonymisés sont conservés sans limitation de durée.

34. En visitant certains sites Frogans publiés par l'OP3FT, l'OP3FT peut vous inviter, en votre qualité de partie prenante du projet Frogans, à fournir des données personnelles. Dans ce cas, le traitement de ces données personnelles est présenté dans la Section correspondante à la partie prenante concernée.

1.c. UTILISATEURS FINAUX TÉLÉCHARGEANT, INSTALLANT ET UTILISANT FROGANS PLAYER

35. Frogans Player est le logiciel gratuit qui permet de naviguer sur les sites Frogans. Il est développé et mis à jour par l'OP3FT sur le plus grand nombre possible de terminaux connectés à l'Internet et ouverts aux applications tierces, sans discrimination.

36. Frogans Player est téléchargeable à partir du site Web « get.frogans ». Ce site Web est publié par l'OP3FT. Le traitement par l'OP3FT des données personnelles des visiteurs des sites Web publiés par l'OP3FT est présenté dans la Section 1.a.

37. Dans le cas où le site Web « get.frogans » vous invite à télécharger Frogans Player via une plateforme de téléchargement d'applications d'un tiers (*store*), vos données personnelles sont traitées par ce tiers selon ses propres conditions d'utilisation. L'OP3FT ne récupère aucune donnée personnelle vous concernant provenant de ce tiers.

38. Lorsque vous installez ou mettez à jour Frogans Player, aucune donnée personnelle n'est collectée par l'OP3FT. De plus, aucun identifiant unique n'est généré automatiquement permettant de vous identifier indirectement ou de vous suivre lors de votre utilisation de Frogans Player.

39. Lorsque vous utilisez Frogans Player, des données de connexion sont collectées automatiquement par les serveurs permettant à Frogans Player de vérifier s'il est à jour, appelés serveurs FPU (*Frogans Player Update*). Les données de connexions associées à chaque vérification sont :

- la date et l'heure de la vérification ;
- votre adresse IP.

40. Les serveurs FPU ne collectent aucune donnée technique sur la version ou la langue du logiciel Frogans Player que vous utilisez, ni sur le type de votre terminal. En effet, ces données techniques ne sont pas fournies par Frogans Player lors de la vérification.

41. Parmi les données de connexion, seule votre adresse IP est une donnée personnelle selon la législation applicable.

42. Les données de connexion collectées sont enregistrées dans des fichiers journaux (*log files*) générés automatiquement par les serveurs FPU. Les fichiers journaux, qui contiennent les adresses IP, sont utilisés pour l'amélioration des vérifications de mise à jour, l'analyse technique, ainsi que la détection des problèmes de connexion et de sécurité tels que des intrusions. Ces fichiers journaux sont conservés pendant une période maximale de un (1) an. Passée cette période de conservation, ils sont supprimés.

43. Pendant la période de conservation des fichiers journaux, une version anonymisée de ces fichiers est générée, dans laquelle chaque adresse IP est remplacée par des informations techniques et un indicateur géographique avec une précision ne pouvant pas excéder la ville. Ce processus d'anonymisation est irréversible et ne permet pas de retrouver les adresses IP. Les fichiers journaux anonymisés, qui ne contiennent aucune donnée personnelle, sont utilisés pour créer des statistiques sur les vérifications de mise à jour. Ces fichiers journaux anonymisés sont conservés sans limitation de durée.

44. Conformément à la Charte des Utilisateurs de la Technologie Frogans, l'Éditeur d'un site Frogans doit déclarer si son site Frogans est destiné à un public adulte et/ou à des Utilisateurs Finaux situés dans certains pays. Lorsque vous ouvrez un tel site Frogans, Frogans Player vous demande de confirmer que vous pouvez accéder à ce site Frogans. Afin d'automatiser ce type de confirmation, vous avez la possibilité de configurer Frogans Player en lui indiquant si vous êtes un adulte et votre localisation géographique. Les données de votre configuration ne sont jamais transférées à l'OP3FT ni à des tiers.

1.d. CONTRIBUTEURS AU DÉVELOPPEMENT DE LA TECHNOLOGIE FROGANS

45. L'OP3FT permet à toute personne, appelée contributeur, de contribuer au développement de la technologie Frogans. La Charte des Contributeurs au Développement de la Technologie Frogans est accessible à l'URL permanente suivante : <https://www.frogans.org/fr/resources/ftdcp/access.html>.

46. Lorsque vous apportez une contribution, vous devez fournir des informations de contact qui sont collectées et conservées dans une base de données appelée « Base de données Contributeurs ». Vos informations de contact contiennent des données personnelles telles que votre nom complet, votre adresse postale, votre adresse de courrier électronique et des informations relatives à votre activité professionnelle.

47. L'OP3FT traite vos données personnelles pour gérer votre contribution, et aux fins de préserver l'intégrité, la stabilité et la gratuité de la technologie Frogans, ainsi que le caractère perpétuel des droits d'utiliser la technologie Frogans.

48. La Base de données Contributeurs est une base de données interne. L'OP3FT ne transfère pas vos données personnelles à des tiers, sauf si votre contribution fait l'objet d'une procédure judiciaire.

49. L'OP3FT est susceptible de publier votre nom complet en tant que contributeur, mais seulement après avoir obtenu votre consentement exprès.

50. L'OP3FT conserve vos données personnelles pendant toute la durée légale des droits de propriété intellectuelle correspondant à votre contribution.

1.e. ABONNÉS AUX LISTES DE DISCUSSION DE LA TECHNOLOGIE FROGANS

51. Les listes de discussion de la technologie Frogans sont fournies par l'OP3FT, conformément à ses Statuts, dans le contexte de la promotion, de la protection et du progrès de la technologie Frogans. Les listes de discussion sont accessibles sur le site Web « lists.frogans.org ».

52. Lorsque vous vous inscrivez à une liste de discussion de la technologie Frogans, vous devez fournir votre adresse de courrier électronique qui est collectée automatiquement et conservée dans une base de données appelée « Base de données Abonnés ». Vous pouvez vous désinscrire des listes de discussion à tout moment.

53. L'OP3FT utilise votre adresse de courrier électronique pour vous permettre de recevoir les messages postés sur la ou les liste(s) de discussion auxquelles vous vous êtes inscrit.

54. La Base de données Abonnés est une base de données interne. L'OP3FT ne publie pas la liste des abonnés aux listes de discussion.

55. Conformément aux conditions d'utilisation spécifiques aux listes de discussion de la technologie Frogans (accessibles à l'URL : <https://www.frogans.org/fr/legal.html>) :

- en postant un message sur une liste de discussion, vous êtes responsable des données à caractère personnel vous concernant qui sont incluses dans le contenu de votre message ;
- l'OP3FT conserve en interne votre message posté, dans son intégralité ;
- votre message posté est publié dans les archives du site Web des listes de discussion. Cependant, votre adresse de courrier électronique sera partiellement masquée afin d'éviter la collecte automatique de votre adresse par des tiers.

56. L'OP3FT conserve vos données personnelles contenues dans la Base de données Abonnés pendant toute la durée de votre inscription et pendant une période supplémentaire d'un (1) an à compter de la date de votre désinscription.

57. Afin de préserver l'historique du développement de la technologie Frogans, et en vue d'assurer la traçabilité de la participation de la communauté au projet Frogans, l'OP3FT conserve vos messages postés et les publie dans les archives du site Web des listes de discussion pour toute la durée du projet Frogans.

1.f. PARTICIPANTS AUX CONSULTATIONS PUBLIQUES

58. L'OP3FT utilise une procédure de consultation publique pour impliquer les utilisateurs de l'Internet dans des décisions importantes en rapport avec la technologie Frogans, conformément à l'Article 13 de ses Statuts.

59. Tous les utilisateurs de l'Internet peuvent participer aux consultations publiques en postant leurs commentaires par courrier électronique aux adresses de courrier électronique créées à l'occasion de chaque consultation publique.

60. Lorsque vous participez à une consultation publique :

- en postant un commentaire, vous êtes responsable des données à caractère personnel vous concernant qui sont incluses dans le contenu de votre commentaire ;
- l'OP3FT conserve en interne votre commentaire posté, dans son intégralité ;
- votre commentaire posté est accessible depuis la page Web dédiée à la consultation publique sur le site Web de l'OP3FT « op3ft.org ». Cependant, votre adresse de courrier électronique sera partiellement masquée afin d'éviter la collecte automatique de votre adresse par des tiers ;
- l'OP3FT se réserve le droit d'inclure votre nom complet et votre commentaire dans le rapport de synthèse téléchargeable depuis la page Web dédiée.

61. Afin de préserver l'historique du développement de la technologie Frogans, et en vue d'assurer la traçabilité des procédures de consultation publique, l'OP3FT conserve vos commentaires postés et maintient les pages Web dédiées aux consultations publiques pour toute la durée du projet Frogans.

1.g. PERSONNES INCLUSES DANS DES ANNUAIRES EN LIGNE

62. L'OP3FT publie des annuaires en ligne concernant des parties prenantes du projet Frogans.

63. Par exemple, l'OP3FT publie l'annuaire des prestataires de surveillance d'adresses Frogans, accessible à l'URL permanente suivante : <https://fcr.frogans/fr/resources/fawp-directory/access.html>.

64. Les annuaires en ligne publiés par l'OP3FT contiennent des données personnelles fournies volontairement par les personnes souhaitant être incluses dans ces annuaires.

65. Les conditions particulières d'inclusion dans un annuaire en ligne sont publiées sur la page d'accueil de cet annuaire.

1.h. DONATEURS DE L'OP3FT

66. L'OP3FT peut recevoir de la part de toute personne, appelée donateur, des dons manuels issus de la générosité publique, conformément à l'Article 20 de ses Statuts.

67. Lorsque vous faites un don à l'OP3FT, vous pouvez fournir des informations de contact qui sont collectées et conservées dans une base de données appelée « Base de données Donateurs ». Vos informations de contact peuvent contenir des données personnelles telles que votre nom complet, votre adresse postale et votre adresse de courrier électronique.

68. L'OP3FT traite vos données personnelles pour gérer votre don, incluant l'envoi de votre reçu fiscal (sur demande).

69. Afin d'assurer la transparence des dons reçus par l'OP3FT et pour remercier les donateurs, l'OP3FT publie la liste des donateurs sur le site Web « donate.op3ft.org ». En tant que donateur, vous pouvez choisir de rester anonyme dans cette liste. L'OP3FT ne publiera votre nom qu'après votre consentement exprès. La liste des donateurs est disponible à l'URL permanente suivante : <https://donate.op3ft.org/fr/donors.html>.

70. La Base de données Donateurs est une base de données interne. L'OP3FT ne transfère pas vos données personnelles à des tiers, sauf sur demande de l'autorité fiscale compétente.

71. Pour des raisons fiscales, l'OP3FT conserve vos données personnelles pour une période de dix (10) ans après réception de votre don.

1.i. PERSONNES EN LIEN AVEC LA PROMOTION DE LA TECHNOLOGIE FROGANS

72. Dans le cadre de sa mission de promotion de la technologie Frogans :

- l'OP3FT participe à des événements internationaux ciblés qui permettent de sensibiliser des acteurs de l'Internet au projet Frogans ;
- l'OP3FT organise des événements publics de promotion, tels que les *Frogans Technology Conferences*.

73. À l'occasion de ces événements, l'OP3FT collecte des informations concernant des personnes intéressées par le projet Frogans. Ces informations sont conservées dans une base de données appelée « Base de données Promotion ».

74. En tant que personne intéressée par le projet Frogans, vos informations collectées par l'OP3FT contiennent des données personnelles telles que votre nom complet, votre adresse postale, votre numéro de téléphone, votre adresse de courrier électronique, votre photo, des informations relatives à votre activité professionnelle et l'historique de vos interactions avec l'OP3FT.

75. L'OP3FT traite vos données personnelles pour gérer ses relations avec vous, incluant la communication d'informations sur le projet Frogans susceptibles de vous intéresser ainsi que l'envoi d'invitations à des événements organisés par l'OP3FT.

76. La Base de données Promotion est une base de données interne. L'OP3FT ne transfère pas vos données personnelles à des tiers.

77. L'OP3FT conserve vos données personnelles pour une période de trois (3) ans à partir de la date de la dernière interaction avec vous.

78. Pour permettre au plus grand nombre d'utilisateurs de l'Internet d'obtenir des informations officielles sur le projet Frogans, à l'occasion de tout événement public de promotion organisé par l'OP3FT :

- l'OP3FT peut diffuser publiquement sur l'Internet l'enregistrement vidéo de l'événement ; cette diffusion peut avoir lieu en direct ou sous la forme de vidéos à consulter après l'événement ;
- l'OP3FT peut publier également des photos prises lors de l'événement ;
- ces vidéos et photos peuvent être accessibles sur un site Web publié par l'OP3FT, sur des plateformes de partage de contenus telles que YouTube, YOUKU ou Flickr, ainsi que sur des réseaux sociaux tels que Twitter ;
- l'OP3FT s'engage à utiliser ces vidéos et photos seulement dans le but de promouvoir la technologie Frogans.

79. Lorsque vous participez à un événement public de promotion organisé par l'OP3FT, vous autorisez l'OP3FT à utiliser et diffuser librement les vidéos et photos dans lesquelles vous êtes susceptible d'apparaître. Si vous ne voulez pas être filmé ou photographié, vous devez l'indiquer lors de votre arrivée à l'événement.

1.j. PERSONNES SIGNALANT DES PROBLÈMES DE SÉCURITÉ OU DES USAGES ABUSIFS

80. Conformément à sa mission d'intérêt général, l'OP3FT met à disposition des utilisateurs de la technologie Frogans un dispositif permettant de signaler un problème de sécurité ou une utilisation abusive de la technologie Frogans. Ce dispositif est accessible à l'URL permanente suivante : <https://report.frogans.org/fr/main.html>.

81. Lorsque vous signalez un problème de sécurité ou une utilisation abusive de la technologie Frogans, vous devez fournir des informations de contact qui sont collectées et conservées dans une base de données appelée « Base de données Signalement ». Vos informations de contact contiennent des données personnelles telles que votre nom complet et votre adresse de courrier électronique.

82. L'OP3FT traite vos données personnelles pour gérer les signalements de problèmes de sécurité ou d'utilisations abusives de la technologie Frogans.

83. La Base de données Signalement est une base de données interne. L'OP3FT ne transfère pas vos données personnelles à des tiers, sauf si votre signalement conduit à une procédure judiciaire.

84. L'OP3FT conserve vos données personnelles pendant toute la durée de la procédure de signalement et, pour des raisons légales, pour une période supplémentaire de cinq (5) ans à compter de la fin de cette procédure.

1.k. UTILISATEURS SOUMIS À DES PROCÉDURES DE RÉSILIATION POUR MANQUEMENT

85. Conformément à la Section IV.5 de la Charte des Utilisateurs de la Technologie Frogans, si un manquement à l'une de vos obligations est découvert par l'OP3FT ou signalé par un tiers, une procédure de résiliation pour manquement est appliquée.

86. Dans le but de vous notifier un manquement à l'une de vos obligations, l'OP3FT doit obtenir les informations de contact suivantes vous concernant : votre nom complet ou la dénomination sociale de votre organisation, votre adresse postale et votre adresse de courrier électronique. Pour ce faire :

- si vous êtes l'Éditeur d'un site Frogans, le Titulaire d'une adresse Frogans ou d'un réseau Frogans ou un Administrateur de compte FCR, l'OP3FT récupère vos informations de contact en interrogeant le service d'interrogation de la base de données Whois du FCR « whois.fcr.frogans » ;
- dans le cas contraire, l'OP3FT procède à la recherche de vos informations de contact.

87. Vos informations de contact ainsi collectées par l'OP3FT sont conservées dans une base de données appelée « Base de données Manquement ».

88. La Base de données Manquement est une base de données interne. L'OP3FT ne transfère pas vos données personnelles à des tiers, sauf si la procédure de résiliation pour manquement conduit à une procédure judiciaire.

89. L'OP3FT conserve vos données personnelles pendant toute la durée de la procédure de résiliation pour manquement et, pour des raisons légales, pour une période supplémentaire de cinq (5) ans à compter de la fin de cette procédure.

90. En cas de résiliation à l'issue de la procédure, les dispositions portant sur la publication d'informations juridiques présentées dans la Section 3.b. de la présente Charte s'appliquent.

2. DONNÉES PERSONNELLES TRAITÉES PAR L'OPÉRATEUR DU FCR

91. Les adresses Frogans et les réseaux Frogans sont enregistrés dans une base de données centrale, appelée le Registre Central Frogans ou FCR. Cette base de données appartient à l'OP3FT. L'exploitation technique et commerciale de cette base de données est déléguée à une entité placée au service des utilisateurs de l'Internet, à l'instar des offices d'enregistrement de noms de domaine sur l'Internet. Cette entité est appelée l'Opérateur du FCR.

92. Le Contrat de Délégation du FCR, signé entre l'OP3FT et l'Opérateur du FCR, est publié sur le site Web officiel de la technologie Frogans à l'URL permanente suivante : <https://www.frogans.org/fr/resources/fcrda/access.html>.

93. Dans le cadre du Contrat de Délégation du FCR, l'Opérateur du FCR est amené à traiter des données personnelles vous concernant.

94. Cette Partie 2 porte sur le traitement par l'Opérateur du FCR des données personnelles des visiteurs des sites Web publiés par l'Opérateur du FCR (Section 2.a.), des visiteurs des sites Frogans publiés par l'Opérateur du FCR (Section 2.b.), des Utilisateurs Finaux ouvrant des sites Frogans en utilisant des adresses Frogans (Section 2.c.), des Administrateurs de compte FCR (Section 2.d.), des Titulaires d'adresses Frogans ou de réseaux Frogans (Section 2.e.) et des Hébergeurs de sites Frogans (Section 2.f.).

2.a. VISITEURS DES SITES WEB PUBLIÉS PAR L'OPÉRATEUR DU FCR

95. L'Opérateur du FCR est l'éditeur de plusieurs sites Web, notamment :

- le site Web de l'Opérateur du FCR « fcr.frogans » ;
- le service d'interrogation de la base de données Whois du FCR « whois.fcr.frogans » ;
- le service de téléchargement des données publiques du FCR « public-data.fcr.frogans » ;
- les interfaces HTML de la FCR API telles que « public.api.fcr.frogans » et « accadmin.api.fcr.frogans ».

96. Les sites Web publiés par l'Opérateur du FCR n'utilisent aucun des mécanismes de suivi disponibles sur le Web tels que, par exemple, les cookies, les cookies HTML5 ou l'empreinte numérique du navigateur Web.

97. Toutefois, lorsque vous visitez un site Web publié par l'Opérateur du FCR et à chaque fois que vous effectuez une requête pour accéder à une page Web ou à une ressource de ce site Web (par exemple une image, un document ou un logiciel), des données de connexion sont collectées automatiquement par les serveurs hébergeant le site Web. Les données de connexion associées à chaque requête sont :

- la date et l'heure de la requête ;
- votre adresse IP.

98. Outre les données de connexion, des données techniques fournies par votre navigateur Web lors de la requête sont collectées par les serveurs hébergeant le site Web. Ces données techniques sont :

- « *HTTP User-Agent* » : données sur le type, la version et la langue de votre navigateur Web, ainsi que sur le type et la version de votre système d'exploitation ou de votre terminal ;
- « *HTTP Referer* » : données sur la page Web référante.

99. Parmi les données de connexion et les données techniques, seule votre adresse IP est une donnée personnelle selon la législation applicable.

100. Les données de connexion et les données techniques collectées sont enregistrées dans des fichiers journaux (*log files*) générés automatiquement par les serveurs hébergeant le site Web. Les fichiers journaux, qui contiennent les adresses IP, sont utilisés pour l'amélioration de la performance des sites Web, l'analyse technique, ainsi que la détection des problèmes de connexion et de sécurité tels que des intrusions. Ces fichiers journaux sont conservés pendant une période maximale de un (1) an. Passée cette période de conservation, ils sont supprimés.

101. Pendant la période de conservation des fichiers journaux, une version anonymisée de ces fichiers est générée, dans laquelle chaque adresse IP est remplacée par des informations techniques et un indicateur géographique avec une précision ne pouvant pas excéder la ville. Ce processus d'anonymisation est irréversible et ne permet pas de retrouver les adresses IP. Les fichiers journaux anonymisés, qui ne contiennent aucune donnée personnelle, sont utilisés pour créer des statistiques de visites des sites Web publiés par l'Opérateur du FCR. Ces fichiers journaux anonymisés sont conservés sans limitation de durée.

102. En visitant certains sites Web publiés par l'Opérateur du FCR, l'Opérateur du FCR peut vous inviter, en votre qualité de partie prenante du projet Frogans, à fournir des données personnelles. Dans ce cas, le traitement de ces données personnelles est présenté dans la Section correspondante à la partie prenante concernée. Par exemple, si vous êtes un Administrateur de compte FCR, veuillez vous référer à la Section 2.d.

2.b. VISITEURS DES SITES FROGANS PUBLIÉS PAR L'OPÉRATEUR DU FCR

103. L'Opérateur du FCR est l'éditeur de plusieurs sites Frogans, notamment : « *frogans*stg-interactive* ».

104. Pour rappel, dans le but de protéger la vie privée des Utilisateurs Finaux, le seul mécanisme de suivi disponible dans la technologie Frogans consiste à donner à un Éditeur de site Frogans la possibilité de reconnaître un Utilisateur Final qui revient sur son site Frogans, mais seulement si l'Utilisateur Final y a consenti préalablement (et qu'il n'a pas retiré son consentement par la suite). Ce mécanisme respecte le principe de « protection des données dès la conception » (*data protection by design*).

105. Les sites Frogans publiés par l'Opérateur du FCR n'utilisent pas le mécanisme de suivi disponible dans la technologie Frogans.

106. Toutefois, lorsque vous visitez un site Frogans publié par l'Opérateur du FCR et que vous effectuez des requêtes pour accéder à un slide Frogans de ce site Frogans, des données de connexion sont collectées automatiquement par le serveur hébergeant le site Frogans. Les données de connexion associées à chaque requête sont :

- la date et l'heure de la requête ;
- votre adresse IP.

107. Le serveur hébergeant le site Frogans ne collecte aucune donnée technique sur la version ou la langue du logiciel Frogans Player que vous utilisez, ni sur le type de votre terminal. En effet, à la différence des navigateurs Web, ces données techniques ne sont pas fournies par Frogans Player lors des requêtes.

108. Parmi les données de connexion, seule votre adresse IP est une donnée personnelle selon la législation applicable.

109. Les données de connexion collectées sont enregistrées dans des fichiers journaux (*log files*) générés automatiquement par le serveur hébergeant le site Frogans. Les fichiers journaux, qui contiennent les adresses IP, sont utilisés pour l'amélioration de la performance des sites Frogans, l'analyse technique, ainsi que la détection des problèmes de connexion et de sécurité tels que des intrusions. Ces fichiers journaux sont conservés pendant une période maximale de un (1) an. Passée cette période de conservation, ils sont supprimés.

110. Pendant la période de conservation des fichiers journaux, une version anonymisée de ces fichiers est générée, dans laquelle chaque adresse IP est remplacée par des informations techniques et un indicateur géographique avec une précision ne pouvant pas excéder la ville. Ce processus d'anonymisation est irréversible et ne permet pas de retrouver les adresses IP. Les fichiers journaux anonymisés, qui ne contiennent aucune donnée personnelle, sont utilisés pour créer des statistiques de visites des sites Frogans publiés par l'Opérateur du FCR. Ces fichiers journaux anonymisés sont conservés sans limitation de durée.

111. En visitant certains sites Frogans publiés par l'Opérateur du FCR, l'Opérateur du FCR peut vous inviter, en votre qualité de partie prenante du projet Frogans, à fournir des données personnelles. Dans ce cas, le traitement de ces données personnelles est présenté dans la Section correspondante à la partie prenante concernée.

2.c. UTILISATEURS FINAUX OUVRANT DES SITES FROGANS EN UTILISANT DES ADRESSES FROGANS

112. Lorsque vous ouvrez un site Frogans, des données de connexion sont collectées automatiquement par les serveurs procédant à la résolution de l'adresse Frogans, appelés serveurs FNS (*Frogans Network System*). Les données de connexion associées à chaque résolution sont :

- la date et l'heure de la résolution ;
- votre adresse IP.

113. Les serveurs FNS ne collectent aucune donnée technique sur la version ou la langue du logiciel Frogans Player que vous utilisez, ni sur le type de votre terminal. En effet, ces données techniques ne sont pas fournies par Frogans Player lors de la résolution.

114. Parmi les données de connexion, seule votre adresse IP est une donnée personnelle selon la législation applicable.

115. Les données de connexion collectées sont enregistrées dans des fichiers journaux (*log files*) générés automatiquement par les serveurs FNS. Les fichiers journaux, qui contiennent les adresses IP, sont utilisés pour l'amélioration de la résolution des adresses Frogans, l'analyse technique, la détection des problèmes de connexion et de sécurité tels que des intrusions, ainsi que pour la constatation, l'exercice ou la défense de droits en justice. Pour respecter les obligations légales applicables aux

opérateurs de communications électroniques, ces fichiers journaux sont conservés pendant une période de un (1) an au cours de laquelle ils peuvent être transférés en réponse à des demandes formulées par des autorités publiques. Passée cette période de conservation, ces fichiers journaux sont supprimés.

116. Pendant la période de conservation des fichiers journaux, une version anonymisée de ces fichiers est générée, dans laquelle chaque adresse IP est remplacée par des informations techniques et un indicateur géographique avec une précision ne pouvant pas excéder la ville. Ce processus d'anonymisation est irréversible et ne permet pas de retrouver les adresses IP. Les fichiers journaux anonymisés, qui ne contiennent aucune donnée personnelle, sont utilisés pour créer des statistiques sur les résolutions d'adresses Frogans. Ces statistiques peuvent être publiées dans le rapport mensuel de l'Opérateur du FCR. Ces fichiers journaux anonymisés sont conservés sans limitation de durée.

2.d. ADMINISTRATEURS DE COMPTE FCR

117. Un Administrateur de compte FCR est un individu ou une organisation qui a ouvert un compte FCR et qui, en qualité de professionnel, fournit des services de gestion d'enregistrement d'adresses Frogans et de réseaux Frogans dans le FCR aux Titulaires d'adresses Frogans et de réseaux Frogans. Les Administrateurs de compte FCR sont des intermédiaires entre les Titulaires d'adresses Frogans ou de réseaux Frogans et l'Opérateur du FCR.

118. Lorsque vous ouvrez ou mettez à jour un compte FCR, vous devez fournir des informations de contact qui sont collectées et conservées dans le FCR. Vos informations de contact contiennent des données personnelles telles que votre nom complet, votre adresse postale, votre numéro de téléphone et votre adresse de courrier électronique.

119. L'Opérateur du FCR traite vos données personnelles pour fournir ses services d'adressage, conformément au Contrat de Délégation du FCR.

120. L'Opérateur du FCR conserve vos données personnelles tant que votre compte FCR est ouvert et pour une période supplémentaire de dix (10) ans à compter de sa fermeture.

121. Conformément à la Charte des Utilisateurs de la Technologie Frogans, vous avez accepté en votre qualité d'Administrateur de compte FCR que l'Opérateur du FCR publie des données personnelles vous concernant :

- dans la base de données Whois du FCR, notamment pour permettre à tous les utilisateurs de l'Internet de vous contacter ;
- dans les données publiques du FCR, notamment pour permettre à des tiers de fournir des services de veille ou de référencement ;
- dans la liste des Administrateurs de compte FCR, notamment pour permettre aux Titulaires d'adresses Frogans ou de réseaux Frogans de vous identifier facilement ; vous n'êtes inclus dans cette liste que si vous y avez consenti.

122. L'Opérateur du FCR publie vos données personnelles dans la base de données Whois du FCR tant que votre compte FCR est ouvert et pour une période supplémentaire de trois (3) ans à compter de sa fermeture.

123. L'Opérateur du FCR publie vos données personnelles dans les données publiques du FCR et dans la liste des Administrateurs de compte FCR jusqu'à la fermeture de votre compte FCR.

124. Lorsque vous exécutez une action de la FCR API, par exemple pour enregistrer ou régler une adresse Frogans, des données de connexions sont collectées automatiquement par les serveurs de la FCR API. Les données de connexion associées à chaque action sont :

- la date et l'heure de votre action ;
- votre adresse IP ;
- votre identifiant d'Administrateur de compte FCR.

125. Parmi les données de connexion, seuls votre adresse IP et votre identifiant d'Administrateur de compte FCR sont des données personnelles selon la législation applicable.

126. Les données de connexion collectées sont enregistrées dans des fichiers journaux (*log files*) générés automatiquement par les serveurs de la FCR API. Les fichiers journaux, qui contiennent les adresses IP et les identifiants des Administrateurs de compte FCR, sont utilisés pour l'amélioration de la performance de la FCR API, l'analyse technique, la détection des problèmes de connexion et de sécurité tels que des intrusions, ainsi que pour la constatation, l'exercice ou la défense de droits en justice. Ces fichiers journaux sont conservés pendant une période de dix (10) ans. Passée cette période de conservation, ils sont supprimés.

127. Pendant la période de conservation des fichiers journaux, une version anonymisée de ces fichiers est générée, dans laquelle chaque adresse IP est remplacée par des informations techniques et un indicateur géographique avec une précision ne pouvant pas excéder la ville, et dans laquelle les identifiants des Administrateurs de compte FCR sont supprimés. Ce processus d'anonymisation est irréversible et ne permet pas de retrouver les adresses IP. Les fichiers journaux anonymisés, qui ne contiennent aucune donnée personnelle, sont utilisés pour créer des statistiques sur l'utilisation de la FCR API. Ces fichiers journaux anonymisés sont conservés sans limitation de durée.

128. Pour rappel, en votre qualité d'Administrateur de compte FCR, vous êtes responsable de la transmission à l'Opérateur du FCR, via la FCR API, des données personnelles des Titulaires d'adresses Frogans ou de réseaux Frogans ainsi que des données personnelles des Hébergeurs de sites Frogans. Le traitement de ces données personnelles est présenté respectivement dans les Sections 2.e. et 2.f.

2.e. TITULAIRES D'ADRESSES FROGANS OU DE RÉSEAUX FROGANS

129. Un Titulaire d'une adresse Frogans ou d'un réseau Frogans est un individu ou une organisation qui détient une adresse Frogans ou un réseau Frogans enregistré dans le FCR.

130. Lorsque vous enregistrez une adresse Frogans ou un réseau Frogans, vous devez fournir des informations de contact qui sont conservées dans le FCR. Vos informations de contact contiennent des données personnelles telles que votre nom complet, votre adresse postale, votre numéro de téléphone et votre adresse de courrier électronique.

131. Vos informations de contacts sont collectées par l'intermédiaire de votre Administrateur de compte FCR.

132. L'Opérateur du FCR traite vos données personnelles pour fournir ses services d'adressage, conformément au Contrat de Délégation du FCR.

133. L'Opérateur du FCR conserve vos données personnelles pendant toute la durée de l'enregistrement de votre adresse Frogans ou de votre réseau Frogans et pour une période supplémentaire de trois (3)

ans à compter de l'expiration, du transfert ou de l'annulation de l'enregistrement de votre adresse Frogans ou de votre réseau Frogans.

134. Conformément à la Charte des Utilisateurs de la Technologie Frogans, vous avez accepté en votre qualité de Titulaire d'une adresse Frogans ou d'un réseau Frogans que l'Opérateur du FCR publie des données personnelles vous concernant dans la base de données Whois du FCR, notamment pour permettre à tous les utilisateurs de l'Internet de vous contacter, par exemple, en cas de contestation sur votre adresse Frogans. Vos informations de contact contenues dans la base de données Whois du FCR sont publiées tant que vous êtes Titulaire de cette adresse Frogans ou de ce réseau Frogans.

135. Conformément à la Charte des Utilisateurs de la Technologie Frogans, si vous êtes situé dans un pays dont la loi ouvre droit à l'anonymisation des données personnelles pour les personnes physiques, vous pouvez anonymiser vos informations de contact dans la base de données Whois du FCR en le demandant à votre Administrateur de compte FCR qui connaît vos informations de contact réelles.

136. En cas d'anonymisation de vos informations de contact, l'Opérateur du FCR n'a pas connaissance de votre identité réelle, et vos informations de contact accessibles à travers le service d'interrogation de la base de données Whois du FCR sont indiquées comme étant anonymisées.

137. Si votre Administrateur de compte FCR n'est pas en mesure d'anonymiser vos informations de contact, vous avez la possibilité de confier la gestion de l'enregistrement de votre adresse Frogans ou de votre réseau Frogans à un autre Administrateur de compte FCR.

2.f. HÉBERGEURS DE SITES FROGANS

138. Un Hébergeur de sites Frogans est un individu ou une organisation qui héberge des sites Frogans sur un serveur qu'il exploite.

139. Lorsque vous hébergez un site Frogans, vous devez fournir des informations de contact qui sont conservées dans le FCR. Vos informations de contact contiennent des données personnelles telles que votre nom complet, votre adresse postale, votre numéro de téléphone et votre adresse de courrier électronique.

140. Vos informations de contacts sont collectées par l'intermédiaire de l'Administrateur de compte FCR qui gère l'adresse Frogans du site Frogans que vous hébergez.

141. L'Opérateur du FCR traite vos données personnelles pour fournir ses services d'adressage, conformément au Contrat de Délégation du FCR.

142. L'Opérateur du FCR conserve vos données personnelles pendant toute la durée où vous hébergez le site Frogans et pour une période supplémentaire de trois (3) ans à compter de la fin de l'hébergement.

143. Conformément à la Charte des Utilisateurs de la Technologie Frogans, vous avez accepté en votre qualité d'Hébergeur de sites Frogans que l'Opérateur du FCR publie des données personnelles vous concernant dans la base de données Whois du FCR, notamment pour permettre à tous les utilisateurs de l'Internet de vous contacter, par exemple, en cas de problème sur le contenu du site Frogans que vous hébergez. Vos informations de contact contenues dans la base de données Whois du FCR sont publiées pendant toute la durée où vous hébergez le site Frogans.

3. ENGAGEMENTS DE L'OP3FT ET DE L'OPÉRATEUR DU FCR

144. L'OP3FT et l'Opérateur du FCR déclarent et garantissent que le traitement des données personnelles qu'ils effectuent respecte la législation applicable et notamment le Règlement Général de la Protection des Données (RGPD).

145. Cette Partie 3 porte sur la limitation des transferts des données personnelles (Section 3.a.), la publication d'informations juridiques (Section 3.b.), les mesures de sécurité pour protéger les données personnelles (Section 3.c.), les modalités d'exercice de vos droits (Section 3.d.), les Délégués à la protection des données (Section 3.e.) et les moyens de contacter l'OP3FT ou l'Opérateur du FCR (Section 3.f.).

3.a. LIMITATION DES TRANSFERTS DES DONNÉES PERSONNELLES

146. L'OP3FT et l'Opérateur du FCR s'engagent à ne jamais vendre vos données personnelles. Ils s'engagent également à ne jamais transférer vos données personnelles à des tiers pour des raisons commerciales.

147. L'OP3FT et l'Opérateur du FCR s'engagent à ne transférer vos données personnelles à des tiers que s'il existe une obligation légale ou pour des raisons de stabilité opérationnelle. Par exemple :

- l'OP3FT et l'Opérateur du FCR peuvent être tenus de transférer vos données personnelles en réponse à des demandes formulées par des autorités publiques ;
- l'Opérateur du FCR transfère chaque jour une copie des données contenues dans le FCR auprès d'un tiers séquestre conformément au Contrat de Délégation du FCR signé entre l'OP3FT et l'Opérateur du FCR.

148. Dans un but de transparence, l'OP3FT et l'Opérateur du FCR peuvent publier des rapports périodiques contenant des données statistiques sur les demandes des autorités publiques, notamment le nombre et la nature de ces demandes ainsi que les suites données à celles-ci.

149. Si, pour des raisons de stabilité opérationnelle, l'Opérateur du FCR transfère des données personnelles contenues dans le FCR à un sous-traitant situé dans un pays extérieur à l'Union Européenne, l'Opérateur du FCR s'engage, conformément à la législation applicable, à ce que le sous-traitant soit situé dans un pays qui assure un niveau de protection adéquat des données personnelles, ou à défaut, s'engage à obtenir contractuellement ce niveau de protection avec le sous-traitant concerné.

3.b. PUBLICATION D'INFORMATIONS JURIDIQUES

150. Conformément aux Sections IV.3. et IV.5. de la Charte des Utilisateurs de la Technologie Frogans, l'OP3FT se réserve le droit de publier, notamment sur son site Web « op3ft.org » ou sur le site Web officiel de la technologie Frogans « frogans.org », des informations juridiques sur tout différend l'opposant à un utilisateur de la technologie Frogans.

151. Lorsque l'OP3FT publie des informations juridiques contenant des données personnelles, l'OP3FT anonymise ces données personnelles, sauf exceptions à justifier. Par exemple, en cas de résiliation de la licence d'utilisation de la technologie Frogans en raison d'un manquement ayant entraîné des conséquences graves pour les utilisateurs de la technologie Frogans, et lorsqu'il est nécessaire d'en informer ceux-ci, l'OP3FT se réserve le droit de ne pas anonymiser ces données personnelles.

152. Lorsque l'OP3FT anonymise des données personnelles, l'OP3FT ne peut pas garantir que la personne physique concernée ne puisse pas être identifiable indirectement, par exemple, en fonction d'éléments de contexte contenus dans les informations juridiques publiées.

153. Dans le cadre des procédures UDRP-F (*Uniform Dispute Resolution Policy for Frogans Addresses* ou Charte de Règlement Uniforme des Litiges pour les Adresses Frogans), l'OP3FT peut publier des liens donnant accès à des décisions rendues par les prestataires d'arbitrage. Ces décisions peuvent contenir des données personnelles sur les parties concernées par le litige.

3.c. MESURES DE SÉCURITÉ POUR PROTÉGER LES DONNÉES PERSONNELLES

154. Afin de garantir la confidentialité et l'intégrité des données personnelles, l'OP3FT et l'Opérateur du FCR mettent en place des mesures de sécurité raisonnables et appropriées pour protéger ces données contre tout accès, altération, divulgation ou destruction non autorisés. Par exemple :

- pour empêcher toute intrusion dans les locaux de l'OP3FT ou de l'Opérateur du FCR, ces locaux sont protégés par des mesures de sécurité physiques ;
- les sites Web publiés par l'OP3FT ou par l'Opérateur du FCR utilisent une connexion sécurisée, par exemple, au moyen du protocole TLS (*Transport Layer Security*) qui assure la confidentialité et l'intégrité des données personnelles transmises ;
- les bases de données de l'OP3FT et de l'Opérateur du FCR sont sauvegardées régulièrement de manière chiffrée ;
- seules certaines personnes, dûment habilitées par l'OP3FT ou par l'Opérateur du FCR, sont autorisées à traiter les données personnelles.

3.d. MODALITÉS D'EXERCICE DE VOS DROITS

Droits d'accès et de rectification des données personnelles

155. Le droit d'accès vous permet de demander la communication de vos données personnelles traitées par l'OP3FT ou par l'Opérateur du FCR et de vérifier si ces données sont exactes.

156. Le droit de rectification vous permet de demander la rectification de vos données personnelles traitées par l'OP3FT ou par l'Opérateur du FCR, qui seraient inexactes.

157. Vous pouvez exercer vos droits d'accès et de rectification de vos données personnelles à tout moment, sans motif et sans frais.

158. Pour exercer vos droits d'accès et de rectification, veuillez envoyer votre demande par courrier électronique à l'une des adresses indiquées à la Section 3.f. Vous devez accompagner votre demande d'un document justifiant votre identité.

159. Dans le cas où vous feriez une demande de rectification de vos données personnelles, l'OP3FT ou l'Opérateur du FCR (en fonction du traitement concerné) s'engage à limiter le traitement de vos données personnelles pendant la période d'examen de votre demande, sauf si votre demande est manifestement abusive.

160. A compter de la réception de votre demande, une réponse vous sera notifiée dans un délai maximum d'un (1) mois.

161. Si votre demande est inexacte ou n'inclut pas tous les éléments requis, il vous sera demandé de communiquer des informations supplémentaires. Vous devrez communiquer ces informations dans un délai maximum d'un (1) mois, faute de quoi votre demande pourra être rejetée.

162. En cas de rejet de votre demande, vous recevrez une réponse motivée.

163. Si votre demande porte sur l'accès ou la rectification de vos données personnelles contenues dans la base de donnée Whois du FCR, vous ne devez pas envoyer votre demande par courrier électronique à l'Opérateur du FCR :

- pour accéder à vos données personnelles contenues dans la base de données Whois du FCR, veuillez utiliser le service d'interrogation de la base de données Whois du FCR « whois.fcr.frogans » ;
- si vous êtes Administrateur de compte FCR, veuillez utiliser la FCR API pour accéder et rectifier vos données personnelles contenues dans la base de données Whois du FCR ;
- si vous êtes Titulaire d'une adresse Frogans ou d'un réseau Frogans, veuillez contacter votre Administrateur de compte FCR pour rectifier vos données personnelles contenues dans la base de données Whois du FCR ;
- si vous êtes Hébergeur de sites Frogans, pour rectifier vos données personnelles contenues dans la base de données Whois du FCR, veuillez contacter le Titulaire de l'adresse Frogans du site Frogans que vous hébergez, qui contactera alors son Administrateur de compte FCR.

Droit à l'effacement des données personnelles

164. Le droit à l'effacement vous permet de demander l'effacement de vos données personnelles traitées par l'OP3FT ou par l'Opérateur du FCR.

165. Vous pouvez exercer votre droit à l'effacement de vos données personnelles, à tout moment et sans frais, dès lors que :

- vos données personnelles ne sont plus nécessaires au regard des finalités pour lesquelles elles ont été collectées ou traitées ;
- vous ne consentez plus, ou vous vous opposez, au traitement de vos données personnelles ;
- le traitement de vos données personnelles est illicite selon la loi du pays qui vous est applicable.

166. Pour exercer votre droit à l'effacement, veuillez envoyer votre demande par courrier électronique à l'une des adresses indiquées à la Section 3.f. Vous devez accompagner votre demande d'un document justifiant votre identité.

167. A compter de la réception de votre demande, une réponse vous sera notifiée dans un délai maximum d'un (1) mois.

168. Si votre demande est inexacte ou n'inclut pas tous les éléments requis, il vous sera demandé de communiquer des informations supplémentaires. Vous devrez communiquer ces informations dans un délai maximum d'un (1) mois, faute de quoi votre demande pourra être rejetée.

169. Votre demande peut également être rejetée dans les cas prévus par la législation applicable.

170. En cas de rejet de votre demande, vous recevrez une réponse motivée.

Droit à la limitation du traitement des données personnelles

171. Le droit à la limitation du traitement vous permet de demander la limitation de l'utilisation de vos données personnelles traitées par l'OP3FT ou par l'Opérateur du FCR.

172. Les méthodes visant à limiter le traitement de vos données personnelles peuvent, par exemple, consister à :

- déplacer temporairement vos données vers un autre système de traitement ;
- rendre vos données inaccessibles aux utilisateurs ;
- retirer temporairement vos données contenues dans un site Web ou dans un site Frogans publié par l'OP3FT ou par l'Opérateur du FCR.

173. Vous pouvez exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données personnelles, à tout moment et sans frais, dès lors que :

- vous contestez l'exactitude de vos données personnelles traitées par l'OP3FT ou par l'Opérateur du FCR ;
- le traitement de vos données personnelles est illicite selon la loi du pays qui vous est applicable (mais vous ne souhaitez pas exercer votre droit à l'effacement) ;
- le traitement de vos données personnelles n'est plus nécessaire à l'OP3FT ou à l'Opérateur du FCR (mais la conservation de certaines de vos données personnelles peut vous être nécessaire pour l'exercice ou la défense de vos droits en justice) ;
- vous vous opposez au traitement de vos données personnelles.

174. Pour exercer votre droit à la limitation du traitement, veuillez envoyer votre demande par courrier électronique à l'une des adresses indiquées à la Section 3.f. Vous devez accompagner votre demande d'un document justifiant votre identité.

175. A compter de la réception de votre demande, une réponse vous sera notifiée dans un délai maximum d'un (1) mois.

176. Si votre demande est inexacte ou n'inclut pas tous les éléments requis, il vous sera demandé de communiquer des informations supplémentaires. Vous devrez communiquer ces informations dans un délai maximum d'un (1) mois, faute de quoi votre demande pourra être rejetée.

177. En cas de rejet de votre demande, vous recevrez une réponse motivée.

Droit à la portabilité des données personnelles

178. Le droit à la portabilité permet de recevoir vos données personnelles dans un format structuré, couramment utilisé et lisible par une machine, par exemple afin de les transmettre à une autre organisation offrant des services équivalents.

179. S'agissant de vos données personnelles contenues dans le FCR ou dans la base de données Whois du FCR, il est rappelé que l'Opérateur du FCR est l'unique entité ayant la responsabilité d'exploiter techniquement et commercialement le FCR. Il n'est donc pas possible de transférer vos données vers une autre organisation offrant des services équivalents. Dans le cas où il serait mis fin au Contrat de Délégation du FCR signé entre l'OP3FT et l'Opérateur du FCR, vos données personnelles contenues dans le FCR ou dans la base de données Whois du FCR seront transférées automatiquement vers le nouvel opérateur désigné par l'OP3FT.

180. En tant que Titulaire d'une adresse Frogans ou d'un réseau Frogans, vous pouvez changer l'Administrateur de compte FCR qui gère l'enregistrement de votre adresse Frogans ou de votre réseau Frogans dans le FCR. Dans ce cas, la demande de changement d'Administrateur de compte FCR s'effectue directement auprès de votre nouvel Administrateur de compte FCR.

Droit d'opposition portant sur des données personnelles

181. Le droit d'opposition vous permet de vous opposer à ce que vos données personnelles soient traitées par l'OP3FT ou par l'Opérateur du FCR.

182. Vous pouvez exercer votre droit d'opposition au traitement de vos données personnelles, à tout moment et sans frais, dès lors que vous invoquez des raisons tenant à votre situation particulière.

183. Pour exercer votre droit d'opposition, veuillez envoyer votre demande par courrier électronique à l'une des adresses indiquées à la Section 3.f. Vous devez accompagner votre demande d'un document justifiant votre identité.

184. Dans le cas où vous feriez une demande d'opposition au traitement de vos données personnelles, l'OP3FT ou l'Opérateur du FCR (en fonction du traitement concerné) s'engage à limiter le traitement de vos données personnelles pendant la période d'examen de votre demande, sauf si votre demande est manifestement abusive.

185. A compter de la réception de votre demande, une réponse vous sera notifiée dans un délai maximum d'un (1) mois.

186. Si votre demande est inexacte ou n'inclut pas tous les éléments requis, il vous sera demandé de communiquer des informations supplémentaires. Vous devrez communiquer ces informations dans un délai maximum d'un (1) mois, faute de quoi votre demande pourra être rejetée.

187. Votre demande peut également être rejetée dans les cas prévus par la législation applicable, notamment s'il existe des motifs légitimes et impérieux pour l'OP3FT ou pour l'Opérateur du FCR (en fonction du traitement concerné).

188. En cas de rejet de votre demande, vous recevrez une réponse motivée.

Traitement des données personnelles suite au décès d'une partie prenante au projet Frogans

189. En votre qualité de partie prenante au projet Frogans, vous pouvez rédiger des directives s'agissant de la conservation, de l'effacement ou de la communication de vos données personnelles après votre décès, dès lors que ces directives ne portent pas atteinte à l'intérêt des tiers. Ces directives peuvent être contenues dans un testament par exemple.

190. Si vous êtes héritier d'une partie prenante du projet Frogans décédée, vous pouvez demander à l'OP3FT ou à l'Opérateur du FCR (en fonction du traitement concerné) de respecter les directives de cette partie prenante. En l'absence de directives, vous pouvez demander un accès aux données personnelles de cette partie prenante qui sont utiles au règlement de la succession.

191. Pour exercer l'un de ces droits, veuillez envoyer votre demande par courrier électronique à l'une des adresses indiquées à la Section 3.f. Vous devez accompagner votre demande d'un document justifiant votre identité, d'un document certifiant le décès de la partie prenante du projet Frogans, ainsi que de ses directives ou de tout autre document pertinent.

192. A compter de la réception de votre demande, une réponse vous sera notifiée dans un délai maximum d'un (1) mois.

193. Si votre demande est inexacte ou n'inclut pas tous les éléments requis, il vous sera demandé de communiquer des informations supplémentaires. Vous devrez communiquer ces informations dans un délai maximum d'un (1) mois, faute de quoi votre demande pourra être rejetée.

194. En cas de rejet de votre demande, vous recevrez une réponse motivée.

3.e. DÉLÉGUÉS À LA PROTECTION DES DONNÉES

195. L'OP3FT et l'Opérateur du FCR ont nommé chacun un délégué à la protection des données (DPO) dont la mission est notamment d'assurer l'application effective des dispositions de la présente Charte.

196. Vous pouvez contacter ces délégués aux adresses de courrier électronique indiquées à la Section 3.f.

3.f. CONTACTER L'OP3FT OU L'OPÉRATEUR DU FCR

197. Pour exercer vos droits en relation avec la présente Charte, veuillez utiliser l'une des adresses de courrier électronique suivantes :

- pour les parties prenantes du projet Frogans présentées dans la Partie 1 de la présente Charte, contactez l'OP3FT : contact-privacy (à) op3ft (point) org
- pour les parties prenantes du projet Frogans présentées dans la Partie 2 de la présente Charte, contactez l'Opérateur du FCR : contact-privacy (à) stg-interactive (point) com